

Le bulletin d'INFORMATION

DES ACTUALITES INTERNATIONALES

DANS LE DOMAINE DE LA LUTTE CONTRE LE BLANCHIMENT D'ARGENT ET LE FINANCEMENT DU TERRORISME

وزارة المالية
MINISTRE DES FINANCES

Cellule de Traitement
du Renseignement financier



خلية معالجة الاستعلام المالي

EDITORIAL



Phénomène transnational, la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme nécessite des actions coordonnées au plan international ainsi que la coopération internationale.

Dans ce cadre, plusieurs articles ont été consacrés à ce sujet.

A cet effet et afin de répondre aux besoins des partenaires de la CTRF, notamment les professions financières et non financières, les autorités de contrôle, de supervision et de régulation dont elles relèvent ainsi que des particuliers, la CTRF a édité une nouvelle lettre d'information, à paraître chaque quinzaine, sur les actualités internationales en matière de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme.

La nouvelle lettre d'information des actualités internationales vient en complément de la revue de la presse nationale déjà disponible sur le site Web institutionnel de la CTRF : <http://www.mf-ctrf.gov.dz/> dont l'architecture globale a été améliorée à l'instar des sites Web des autres Cellules de Renseignement Financier du monde.

Les informations sont accessibles par thème et par type d'information publiées également sur le site Web institutionnel de la CTRF.

Quand un format électronique est accessible, un lien vers ces articles y est également proposé.

Le Président de la CTRF
Abdenour HIBOUCHE

La lettre d'Information de la CTRF / n°01. Novembre 2015

ONU-terrorisme : L'adoption de l'ONU de la résolution anti-EI compatible avec l'approche algérienne



L'adoption par le Conseil de sécurité de l'ONU d'une résolution appelant à l'action contre l'organisation autoproclamée «État islamique» (EI/Daech), a été saluée par plusieurs pays, notamment l'Algérie qui a réaffirmé la nécessité d'une «réponse globale», appelant les pays à s'unir entre eux.

À la suite de récents attentats terroristes commis dans différentes capitales du monde, le Conseil de sécurité de l'ONU a adopté à l'unanimité, vendredi, une résolution proposée par la France, permettant tous les États qui le peuvent à «prendre toutes les mesures nécessaires», pour lutter contre l'EI.

La résolution condamne les attaques à Paris, mais aussi celles qui ont été menées depuis début octobre par Daech à Sousse (Tunisie), à Ankara, Beyrouth ou contre un avion russe au-dessus de l'Égypte.

Elle a été votée au moment où à Bamako, une prise d'otages dans un hôtel a fait au moins 27 morts, selon les autorités maliennes.

À cet effet, les pays sont invités à «redoubler d'efforts et à coordonner leurs initiatives afin de

prévenir et de stopper les actes terroristes commis spécifiquement» par Daech, ainsi que par d'autres groupes extrémistes associés à El-Qaïda.

L'Algérie, pour une « réponse globale et unie » : Toujours soucieuse quant à la sécurité nationale et régionale, l'Algérie, à travers son Premier ministre, Abdelmalek Sellal, a soutenu la résolution avant même son adoption. En effet, dans une interview accordée au quotidien français Le Monde, le Premier ministre Abdelmalek Sellal a estimé qu'aller aux Nations unies est la «meilleure solution», faisant référence à la proposition de la France.

«Nous pensons qu'il faut une réponse globale du monde civilisé face au phénomène Daech. Je sais que le président Hollande veut saisir l'ONU pour qu'une résolution sur la lutte contre le terrorisme soit adoptée», a-t-il dit au quotidien.

L'Algérie a, par sa forte expérience dans la lutte contre le terrorisme dans la région du Maghreb, jugé «nécessaire» que l'ensemble des pays «jouent le jeu dans cette affaire».

Cette position va dans le même sens de plusieurs pays, qui appellent à une union pour contrer l'organisation terroriste, jugeant «impératif que les pays s'unissent pour le combattre et pour rétablir les équilibres», ajoutant qu'il faut avoir cette vision «globale» et «se mettre d'accord pour que chaque pays fasse de la lutte contre le terrorisme, sa première priorité».

Source:

<http://www.elmoudjahid.com/fr/actualites/86613>

Terrorisme et ses sources de financement : La solution algérienne

Avec les attentats qui ont visé les World Trade Center, en septembre 2001, et avant cela la décennie noire qui a frappé un pays comme l'Algérie, le monde venait de découvrir la capacité de nuisance et de destruction massive dont est capable le terrorisme, qui ignore toutes les limites imposées par la morale et les valeurs, et viole toutes les frontières. Extrême Orient, Moyen-Orient, Europe, Amériques et continent africain, le virus s'est propagé à une vitesse vertigineuse, faisant même preuve d'une capacité de mutation insoupçonnée.

El-Qaïda, Daesh, Front El-Nosra, Djeïch El-Sham, Aqmi, Boko Haram... l'atomisation de cette mouvance l'a rendue presque insaisissable, voire imprévisible. En moins d'une dizaine de jours, pas moins de cinq attentats ont touché différents points du monde : Irak, Beyrouth, Sinâï en Égypte, Tunis, Paris et, le dernier en date, celui de Bamako.

L'Algérie, leader incontesté dans la lutte contre le terrorisme, œuvre inlassablement à recentrer le débat sur la nécessité de tarir les sources de financement du terrorisme. Ainsi, le ministre chargé des Affaires maghrébines et africaines, Abdelkader Messahel, a plaidé, dernièrement, dans une intervention radiophonique, en faveur d'une stratégie globale des Nations unies de lutte contre le terrorisme, qui «ne devrait pas se baser sur l'action militaire, mais sur d'autres facteurs», tels que l'assèchement des sources de financement du terrorisme. L'Algérie avait proposé, lors du sommet du Conseil de paix et sécurité de l'UA, tenu à Nairobi, de réunir une conférence africaine en 2016, sur le financement du terrorisme.

L'objectif de cette conférence «est d'aller vers les Nations unies et négocier un protocole additionnel à

la convention de lutte contre le terrorisme qui prend en charge la question du financement de ce fléau», a-t-il expliqué. «Il va falloir prendre des mesures internationales pour sanctionner ceux qui payent les rançons. Il s'agit aussi de la question du trafic de drogue et du crime organisé», a souligné M. Messahel qui rappelle que ces pratiques génèrent près d'un milliard de dollars par an, uniquement que dans la région du Sahel.

L'initiative de l'Algérie, déjà exposée lors des travaux de la 5e réunion ministérielle du forum global de lutte contre le terrorisme qui s'est tenue en septembre 2014 à New York, a démontré, aujourd'hui, la nécessité de se pencher sérieusement sur cet aspect.

Source : <http://www.elmoudjahid.com/fr/editorial/1018>

Le Comité des sanctions contre Al-Qaïda présente les caractéristiques actuelles du financement de l'État islamique d'Iraq et du Levant et du Front el-Nosra

Le Comité du Conseil de sécurité faisant suite aux résolutions 1267 (1999) et 1989 (2011) a décidé d'informer les États Membres des caractéristiques actuelles du financement de l'État islamique d'Iraq et du Levant (EIIL), du Front el-Nosra pour le peuple du Levant (QDe.137) et des autres entités désignées comme étant associées à Al-Qaïda, en se fondant sur l'étude d'impact que l'Équipe d'appui analytique et de surveillance des sanctions a réalisée sur les mesures imposées par le Conseil de sécurité dans sa résolution 2199 (2015) en application du paragraphe 30 de la résolution, ainsi que sur le résumé de cette étude établi par le Président du Comité (S/2015/739).

Dans son étude d'impact réalisée en application du paragraphe 30 de la résolution 2199 (2015),

l'Équipe de surveillance indique au Comité que, globalement, aucun changement important n'a été observé dans le financement de l'EIIL au cours des 12 derniers mois (S/2014/815, par. 52 et suiv.).

Ses principales sources de financement sont toujours essentiellement internes; elles sont diversifiées et intégrées verticalement de façon à optimiser les profits, et demeurent solides. Il existe probablement un effet de vases communicants, qui voudrait que, lorsqu'une source se tarit, l'EIIL cherche à obtenir des revenus par d'autres moyens.

Ses revenus proviennent notamment de l'extorsion de fonds, de la contrebande de pétrole brut, du trafic d'éléments du patrimoine culturel iraquien et syrien et, dans une moindre mesure toutefois qu'il y a 12 mois, des enlèvements contre rançon. Le Front el-Nosra et, dans une mesure nettement moindre, l'EIIL se financent également au moyen de dons extérieurs. On en sait moins sur le système de financement du Front el-Nosra, si ce n'est qu'il est davantage tributaire de sources extérieures.

Source : <http://www.un.org/press/fr/2015/sc12090.doc.htm>

La lutte contre le financement du terrorisme, un combat encore secondaire

Lutter contre le terrorisme, c'est également lutter contre ses sources de financement. Voilà le message que souhaite une nouvelle fois faire passer le Groupe d'action financière (Gafi), qui a publié à l'occasion du G20 un rapport sur les mesures permettant de lutter contre le financement du terrorisme. L'institution a ainsi étudié 194 pays, les mesures que ceux-ci ont mis en place et l'utilisation qu'ils en font, dans le but de dégager des marges de progression dans ce domaine. Le Figaro a recensé les chiffres marquants du rapport.

Sur les 194 pays étudiés par le Gafi, seuls quatre ne considèrent pas le financement d'une organisation terroriste comme un crime spécifique. Tous les autres ont mis en place des lois punissant le fait de collecter intentionnellement ou de fournir des fonds pour aider à commettre un acte terroriste.

Néanmoins, les pays sont bien moins nombreux à punir le financement d'une organisation terroriste «même pour un objectif sans lien avec un acte terroriste», c'est-à-dire par exemple à des fins de recrutement ou d'entraînement, pour des voyages ou pour des activités légales qui peuvent servir d'écran de fumée aux activités terroristes. Ils ne sont alors que 71% à pouvoir engager des poursuites pour ce chef d'accusation.

Le financement d'une organisation terroriste bénéficie dans la plupart des pays d'un cadre juridique, ce n'est pas le cas du financement d'un individu reconnu par les services de police comme appartenant à une organisation terroriste. Une majorité des pays, 55%, reconnaît comme un crime le fait de financer un terroriste, même pour un objectif sans lien avec la commission d'un acte terroriste. Mais pour près d'une moitié, il demeure un vide juridique en la matière.

Autre sujet de préoccupation pour le Gafi: les pays s'intéressent peu au financement d'un voyage d'un terroriste étranger dans le but de commettre un acte terroriste ou pour rejoindre un camp d'entraînement. En août, seulement 23% des pays reconnaissaient cela comme un crime.

Au-delà de la théorie, le nombre de pays ayant effectivement procédé à au moins une condamnation dans le cadre de la lutte contre le financement du terrorisme reste faible: moins d'un pays sur cinq (17%). Et le nombre de

condamnations varie d'un pays à l'autre.

La peine maximale encourue dans la plupart des pays reconnaissant le financement d'une organisation terroriste comme un crime varie entre 10 ans de prison et l'emprisonnement à vie. Dans trois pays, les accusés encourrent cependant la peine de mort et dans cinq autres, ils encourrent des peines moindres (cinq ans de prison ou moins).

Le Gafi recommande également aux pays de se doter de procédures grâce auxquelles ils pourraient geler les avoirs financiers des organisations ou individus terroristes. Si 90% des pays ont les moyens juridiques de prendre de telles mesures, moins d'un sur cinq les a mis en pratique. Dans les 37 pays où de telles mesures de gel des avoirs financiers ont été prises, les sommes concernées varient une fois encore beaucoup d'un pays à l'autre.

Preuve qu'il existe encore des améliorations à apporter à ce système, de nombreux pays ont ciblé des organisations ou des individus terroristes dont les avoirs devaient être gelés... sans que cela n'ait eu aucun effet.

Source : <http://www.lefigaro.fr/conjoncture/2015/11/19/20002-20151119ARTFIG00009-la-lutte-contre-le-financement-du-terrorisme-un-combat-encore-secondaire.php>

Comment traquer l'argent du terrorisme ?



Dons, contrebande de pétrole, extorsions de fonds, pillage de monuments historiques, reventes d'œuvres d'art, enlèvements... Les attentats de Paris ont donné une nouvelle résonance internationale à la question du financement du terrorisme. «Nous demandons au Gafi (Groupe d'action financière)

de faire un rapport aux ministres des Finances (du G20) lors de leur première réunion en 2016 sur les progrès faits par les Etats pour corriger les faiblesses en matière d'assèchement des flux de financement liés au terrorisme», ont écrit les dirigeants des vingt premières puissances économiques mondiales dans le communiqué concluant leur sommet d'Antalya (Turquie), ce lundi.

Pour le ministre français des Finances Michel Sapin, présent au G20, aux côtés du chef de la diplomatie Laurent Fabius, de nouvelles règles pour faire face au financement du terrorisme sont indispensables pour resserrer les «mailles du filet».

Pour que ces belles paroles trouvent une traduction dans les faits, il fallait désigner une institution capable de piloter et coordonner un tel programme au niveau mondial. Les représentants des vingt pays les plus riches de la planète ont décidé de placer le Gafi ou Financial Action Task Force (FATF) en tête du dispositif de lutte contre le financement du terrorisme. Ce mécanisme intergouvernemental (qui ne compte que 35 pays) a été créé en 1989 lors d'un sommet à Paris pour lutter contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme (déjà).

«Le modèle de financement de Daech est unique au monde» Certes, tous semblent d'accord pour doper les moyens du Gafi. Mais les résultats sont loin d'être garantis. Pour Jean-Charles Brisard, spécialiste du financement du terrorisme, cela ne fait aucun doute: «Le modèle de financement de Daech est unique au monde. La nébuleuse Al-Qaeda avait besoin de financement extérieur, de transferts de fonds, du circuit bancaire classique, de fausses entreprises domiciliées dans des paradis fiscaux... C'était relativement facile d'avoir une traçabilité de l'argent et de bloquer des comptes. Daech est dans une

position qui n'a rien à voir. Elle est sur un territoire qui regorge de matières premières...»

En financier avisé, l'Etat islamique (EI) n'a cessé de diversifier ses sources de financement. Chaque jour, le pétrole extrait des champs de Syrie et d'Irak est revendu au marché noir et lui rapporte jusqu'à un million de dollars selon les renseignements américains, soit l'équivalent de près de 50 000 barils par jour.

Un budget diversifié

«Le modèle économique de Daech est autosuffisant, et c'est ce qui le rend unique au monde. Son économie est basée sur le pillage», relève Jean-Charles Brisard. De quoi se vanter d'avoir un budget annuel de près de trois milliards. Un chiffre que ne démentent pas la plupart des experts. Il y a le pétrole, certes. Mais sa part ne cesse de baisser dans les recettes de l'Etat islamique.

Difficile donc pour le Gafi de couper le robinet, car l'EI ne cesse de diversifier ses sources financières. Le pétrole ne représenterait plus que 25% des recettes. Les autres ressources naturelles (gaz, coton, phosphate et blé), assurent 35% des revenus. Le reste, provient de ressources dites criminelles: le trafic des antiquités en provenance par exemple du musée de Mossoul ou des églises pillées. Le pillage de la banque centrale à Mossoul aurait rapporté près de 500 millions de dollars. Sans compter les dizaines de millions de dollars récupérés grâce au business des enlèvements de personnes. Les taxes et les extorsions de fonds imposées aux populations locales.

«L'économie de Daech est entièrement fondée sur le cash et il fait tourner une économie sur un territoire grand comme le Royaume-Uni, explique un haut fonctionnaire français. D'où la difficulté que connaissent les Occidentaux pour stopper ces flux d'argent interne.»

Source :http://www.liberation.fr/planete/2015/11/16/comment-traquer-l-argent-du-terrorisme_1413856

Vincent Schmöll : «Les pays européens ont des difficultés à geler en temps voulu les avoirs des terroristes»



Pour le secrétaire exécutif adjoint du Groupe d'action financière (Gafi), les Etats doivent améliorer la traçabilité des opérations financières et le contrôle des activités susceptibles de financer les terroristes.

La France souhaite accélérer la lutte contre le financement du terrorisme. Quelles sont les failles du système actuel ?

Nous venons de mener une étude pour le G20 sur 194 juridictions dans le monde. La grande majorité des pays ont un cadre réglementaire leur permettant de lutter contre le terrorisme et son financement. Cette lutte repose sur l'incrimination des faits et les sanctions financières, comme le gel des avoirs. Elle peut se faire dans un cadre international ou à la demande d'un Etat.

C'est dans son application que se posent les principales difficultés. Les Etats ont du mal à obtenir des renseignements pour empêcher les activités terroristes. Les pays européens ont aussi les plus grandes difficultés à geler en temps voulu les avoirs des terroristes ou personnes soupçonnées de l'être. Les Nations Unies leur demandent de le faire en 24 heures, mais cela prend en moyenne de 7 à 10 jours. Entre-temps, les fonds ont disparu. D'autres pays, notamment en Afrique, n'ont pas toujours les capacités de mise en œuvre des législations.

L'identification des clients réalisant des opérations de change de petites sommes, le plafonnement des paiements en espèces, le signalement des dépôts et retraits sont-elles des mesures efficaces au regard de la paperasserie engendrée ?

Il faut peser le pour et le contre entre les entraves aux activités et la menace. Pour nous, chacune de ces initiatives va dans le bon sens afin que des ressources ne finissent pas dans les mains des terroristes. Elles permettront d'améliorer la traçabilité des opérations financières sur de petites sommes. Et in fine d'aller plus vite dans les enquêtes pour savoir qui a fait quoi.

L'utilisation des cartes prépayées est aussi problématique...

Ce mode de paiement ne permet pas de tracer les utilisateurs. C'est une brèche dans la laquelle se sont engouffrées terroristes et criminels. Le financement de leurs actes ne demande pas beaucoup de ressources. Les autorités doivent bien étudier le niveau de traçabilité qu'ils veulent sur ces opérations.

Quels sont les moyens pour lutter contre des économies criminelles comme celles de Daech dont beaucoup de ressources viennent du territoire sous leur contrôle ?

C'est difficile d'avoir un contrôle sur les ressources internes (extorsions, taxes, prélèvements sur les salaires et les productions, trafic d'êtres humains) mais on peut identifier les flux de vente à l'étranger, bloquer les sorties et enrayer les transactions financières. Les Etats doivent aussi mieux contrôler les dons d'ONG ou de fondations qui transitent dans les pays en conflit sous couverture humanitaire.

Source :<http://www.lopinion.fr/edition/international/vincent-schmoll-pays-europeens-ont-difficultes-a-geler-en-temps-voulu-91204>

Financement du terrorisme : L'Etat islamique a sa monnaie

L'organisation terroriste Etat islamique (EI) a créé sa monnaie dans la perspective d'asseoir son influence, sa légitimité et étendre son emprise sur "ses territoires" en orient particulièrement où sa force de frappe est extrêmement redoutable.

La mise en place de cette monnaie, le «dinar Or», adossé au métal jaune est une forme supplémentaire de stimulation des combattants de l'organisation terroriste et un autre moyen de pression sur ses adversaires.

Cette guerre monétaire engagée par l'Etat islamique contre les Occidentaux et le billet vert est la suite de la guerre militaire qui s'est intensifiée ces derniers temps contre le groupe auquel plusieurs autres groupes terroristes ont prêté allégeance.

Avec une force de frappe qui affecte désormais directement les Occidentaux, l'EI est en train de bouleverser les équilibres monétaires et financiers internationaux, et une perspective de nouvel ordre monétaire où le "dinar or" jouerait un rôle essentiel risque de naître.

Les effigies sur la pièce de monnaie montrent clairement les ambitions de l'organisation qui ne sont autres que la domination du monde. Quand il a pris Mossoul en juin 2014, l'EI avait pu mettre la main sur une partie des réserves (liquidités, or) de la banque centrale irakienne. Un butin estimé à 425 millions de dollars par les autorités irakiennes.

Source : <http://www.burkina24.com/2015/11/20/financement-du-terrorisme-letat-islamique-a-sa-monnaie/>

Financement du terrorisme: Les cartes bancaires prépayées dans le collimateur de Bercy

Le gouvernement a annoncé lundi une série d'initiatives visant à

améliorer la traque des financements du terrorisme, dont un meilleur encadrement des cartes bancaires prépayées, utilisées pour préparer les attentats du 13 novembre.

"Si des terroristes parviennent à commettre des attentats, c'est parce qu'ils peuvent se procurer les ressources financières pour ce faire, en France et à l'étranger", a souligné lors d'une conférence de presse le ministre des Finances Michel Sapin.

"Les sommes en jeu sont souvent modestes", les terroristes cherchant à "échapper à toute traçabilité", a reconnu M. Sapin. Il faut donc "resserrer les mailles du filet, pour rendre plus difficile et plus repérable" l'argent du terrorisme, a-t-il ajouté.

Parmi les dispositifs annoncés figure le renforcement des pouvoirs de Tracfin, cellule en charge de la lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme, mais aussi un encadrement "plus strict" des cartes de paiement prépayées. Ces cartes, semblables à des cartes téléphoniques, à cette différence près qu'elles ne contiennent pas des unités de communication mais des euros, ont joué un rôle dans la préparation logistique des attentats du 13 novembre, selon Bercy.

"Ces cartes prépayées sont délivrées à l'étranger, pas très loin, et utilisées sur le territoire national, au hasard pour payer des chambres d'hôtel", a expliqué le patron de Tracfin, Bruno Dalles, en référence aux chambres d'hôtel de banlieue parisienne où les assaillants ont dormi la nuit précédant les attentats.

"C'est utilisé dans l'économie souterraine, dans la criminalité organisée", a ajouté M. Dalles. "C'est un outil qui remplace le cash, qui est très discret, pas tracé. C'est quelque chose qu'il faut absolument corriger".

Aujourd'hui, il est possible d'utiliser ces cartes sans vérification d'identité jusqu'à un montant de

250 euros pour les cartes non-rechargeables, et jusqu'à 2.500 euros sur un an pour les cartes rechargeables.

Selon Bercy, des dispositions seront prises pour limiter le montant total pouvant être crédité sur les cartes et pour mieux encadrer l'anonymat des liens. Ces mesures feront l'objet d'un décret en Conseil d'Etat au premier trimestre 2016.

(...) Le gouvernement, qui avait déjà annoncé après les attentats de janvier plusieurs dispositifs de lutte contre le financement du terrorisme, dont certaines ne sont pas encore entrées en vigueur, entend enfin durcir les mesures de gel des biens visant les personnes impliquées dans des actes terroristes, en les étendant aux biens immobiliers et aux voitures, mais aussi à certaines prestations sociales.

Ainsi, "l'ensemble du plan" annoncé après les attaques de janvier sera mis en oeuvre au premier trimestre 2016, assure M. Sapin. (...) A une échelle plus large, M. Sapin a réclamé un travail "plus subtil" du GAFI (groupe d'action financière), organisme international de lutte contre le blanchiment et le terrorisme, dans l'identification des Etats "non coopératifs". Sa "liste noire" en la matière ne comprend que l'Iran et la Corée du Nord.

M. Sapin a par ailleurs réclamé un meilleur accès pour les Européens aux données sur les transactions SWIFT. Ce système, par lequel passent plus de 90% des transferts de fonds internationaux, est essentiellement contrôlé depuis les Etats-Unis, ce qui a donné lieu à plusieurs reprises à des frictions diplomatiques entre Washington et les Européens.

Source: <http://www.leparisien.fr/flash-actualite-economie/financement-du-terrorisme-bercy-veut-mieux-encadrer-les-cartes-bancaires-prepayees-23-11-2015-5304171.php#xtref=https%3A%2F%2Fwww.google.com>

CTRF-Imeuble Ahmed FRANCIS, 16306
Ben aknoun-ALGER
Tel : 021 59 53 10 / Fax : 021 59 52 96